



LE PERE NOEL EST UNE ORDURE ...

Cela n'a jamais été aussi vrai que cette année ...

Quand on voit avec quelle désinvolture pour ne pas dire mépris, les «élites» douanières gèrent, et c'est un doux euphémisme, la maison Douane aujourd'hui, on ne peut que s'interroger sur les motivations qui peuvent les pousser à détruire de la sorte notre administration.

En prenant connaissance à la fois des documents de travail du CTR du 10 décembre prochain, et du rapport de la commission des finances de l'assemblée, on reste pantois ... florilèges

Les directeurs interrégionaux et régionaux seront chargés d'animer localement deux types de concertation :

- > une concertation par « **bloc métier** » : les agents de terrain réunis par « communauté de métier »
- > une concertation d'optimisation des pratiques professionnelles : (...) de simplification des processus administratifs, (...), ainsi que des propositions de **suppression de tâches inutiles ou redondantes**.

Les DI **présenteront** (ndlr : aux OS) en GT interrégional et/ou en CTSD les orientations et préconisations qui se dégagent de l'analyse menée au plan local ...

Les directeurs informeront les professionnels et les élus de leur circonscription des évolutions envisagées au sein des différentes filières métier en vue de recueillir leurs éventuelles observations.

La DGDDI anticipe pleinement qu'un **processus continu de réduction de ses effectifs ne peut plus se faire au « fil de l'eau »**, (...) Elle cherche donc à se **repositionner « intellectuellement »**, à inventer une nouvelle douane dématérialisée dont les missions seront recentrées, **sans doute redéfinies et certaines peut-être abandonnées**.

Que va-t-il rester de la douane et des douaniers ? *

SOMMAIRE :

- Page 1 : Edito par J. Durand
- Page 2 : Les Brèves. PLF 2013 par J.F. Loger.
- Page 3 : Suite PLF 2013. Compte-rendu du CHS 25/10/12
- Page 4 : CDAS : déclaration liminaire
- Page 5 : Compte-rendu du CDAS

**Ne les laissons pas décider à notre place,
Prenons notre destin en mains,
C'est maintenant qu'il faut agir !**

* <http://www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2013/b0251-tIII-a27..asp>



AU FAIT ... JOYEUX NOËL ... !

Des choix cruciaux pour notre avenir !

L'annonce est faite, et le message est bien relayé par nos DI et DR, en 2013 la direction générale présentera un projet sur l'avenir de la douane, on saura enfin vers où on va ! L'idée d'un tel projet constitue un élément de réponse à la demande forte des personnels et de leurs syndicats, voire même de la hiérarchie douanière, de connaître les orientations suivies par la DG, en matière de missions et d'organisation des services.

Or, cela fait de nombreuses années maintenant, qu'en dépit des demandes insistantes des représentants des personnels, particulièrement de la CGT, le ministère et la DGDDI refusent tout débat, tout échange prospectif sur les missions et les moyens de notre administration.

Dans le même temps, il est intéressant de remarquer que les suppressions draconiennes d'effectifs que nous subissons chaque année ont été gérées de la même façon au plan national par nos directeurs, en l'absence de toute concertation. S'il l'on a pu avoir parfois l'impression que la DG naviguait dans le brouillard, sans ligne directrice, il faut se rendre à l'évidence, il y a toujours eu ces dernières années une logique qui sous-tendait les décisions prises.

Qu'est-ce qui pousse donc aujourd'hui l'administration à annoncer la présentation d'un projet sur l'avenir de la douane à moyen terme ? Certainement pas un changement de politique des missions et des emplois publics. La perspective est en effet plus inquiétante. Il suffit de lire le premier point du programme « facilitation et sécurisation des échanges » du rapport de la commission des finances présenté à l'assemblée le 10 octobre dernier (*).

Après avoir rappelé les trois piliers des missions de la douane, le rapport précise que les crédits demandés sont

censés financer l'ensemble des moyens permettant la réalisation, dans la performance, des larges missions douanières. Puis il évoque les préoccupations des acteurs du programme en deux points, le premier s'inquiétant de la situation budgétaire et des difficultés pour la douane à boucler le budget 2012, le second examinant les différentes manières de poursuivre la réduction des effectifs douaniers.

Et là, le rapport n'y va pas par quatre chemins : *La DGDDI anticipe pleinement qu'un processus continu de réduction de ses effectifs ne peut plus se faire « au fil de l'eau » (...) sans que certaines de ses missions ne s'effondrent. Elle cherche donc à se repositionner « intellectuellement », à inventer un nouvelle douane dématérialisée dont les missions seront recentrées, sans doute redéfinies et certaines peut-être abandonnées. Elle présentera donc en 2013 un projet stratégique de moyen terme définissant l'évolution de son réseau territorial en cohérence avec les moyens budgétaires 2013-2015.*

Les orientations de la DGDDI sont d'ores et déjà claires. En deux mots, il faut continuer à supprimer un gros volume d'emplois quitte à abandonner purement et simplement, sans complexe, certaines missions, et réorganiser l'administration pour que tout cela soit tenable budgétairement. Là, on se dit qu'il y a quand même un problème. La douane

Les BREVES

C'est tout bénéf ...:

Carlyle vend l'hôtel des Douanes à Paris près de 250 millions d'euros

La transaction a été signée avant-hier. Selon nos informations, le fonds de capital-investissement, Carlyle, a vendu pour près de 250 millions d'euros l'hôtel des Douanes - un bâtiment de 18 000 m² dont la façade est classée - sis rue de l'Université. Une adresse prestigieuse du VII^e arrondissement de Paris. Les acheteurs ? Deux compagnies d'assurance-vie (Predica et vraisemblablement la CNP). En juillet, Carlyle avait déjà cédé l'hôtel de La Salle, un hôtel particulier de 1 700 m² situé juste à côté de l'immeuble des Douanes, pour 28,7 millions. L'acheteur était Gérard Lhéritier, propriétaire d'Aristophil, spécialiste de l'expertise de manuscrits. Carlyle, qui avait racheté cet ensemble immobilier en 2005

à l'État pour 165 millions, va donc empocher une belle plus-value. Pour arriver à un tel résultat, le fonds a entièrement refait ces bâtiments. Il a confié l'architecture intérieure de l'immeuble des Douanes à Gérard Garouste. Ce peintre-



sculpteur a notamment fait percer huit portes monumentales et a installé une fresque en céramique dans l'entrée.

Cette remise au goût du jour a permis d'installer des magasins de luxe au pied

de l'immeuble (les cachemires Éric Bompard, les meubles Poltrona Frau...). Dans les étages, le cabinet de conseil AT Kearney a installé son QG français. Mais il reste encore un tiers des surfaces de bureaux à louer.

JEAN-YVES GUÉRIN

est une administration d'état, qui s'est vu attribuer un certain nombre de missions publiques, au bénéfice de l'intérêt général, et dont chaque citoyen est en droit d'attendre et d'exiger qu'elles soient remplies le plus efficacement possible. C'est d'ailleurs ce à quoi en tant que douaniers, fonctionnaires au service de la collectivité, nous aspirons naturellement.

Mais pourquoi tant de scrupules puisque, comme le rapport le précise immédiatement : *[La mission de la douane] n'a jamais été d'éradiquer tous les trafics et toutes les fraudes [donc] elle va chercher à être la plus performante possible au regard de ses moyens humains, technologiques et budgétaires.*

Et aucun service n'est à l'abri. Notant que *les réductions d'effectifs 2013 se cherchent une rationalité*, le rapport précise qu'il a été arrêté que *la branche surveillance contribuerait à 40% de la réduction des effectifs en fonction de l'efficacité des brigades terrestres en matière de lutte contre la fraude.*

Et le rapport de conclure sa première partie par une question en point 1.2.d) : *Que va-t-il rester de la douane et de ses douaniers ?* Et une autre question en guise de conclusion tout court : *Un métier en voie de disparition ?*

Ce rapport est alarmant. Il programme le démantèlement de notre administration, de ses emplois, de ses missions et de son réseau. Dans ces conditions, le projet stratégique de moyen terme - définissant l'évolution de son réseau territorial en cohérence avec les moyens budgétaires 2013-2015 - que doit présenter la DG dans les prochains mois ne peut représenter une perspective saine d'avenir pour la douane et les personnels.

Sans attendre les douaniers doivent se faire entendre et imposer l'ouverture, en interne et en direction des acteurs de la société, d'un véritable débat sur les conceptions d'une douane performante, au service d'un nouveau développement économique et social.

Au moment où l'on évoque la reconquête et une relocalisation des outils de production, moteurs d'une croissance nouvelle et ouvrant des perspectives nouvelles en matière d'emploi, la douane n'est certainement pas, dans ses différentes composantes, l'outil qu'il faut affaiblir aujourd'hui.

Les syndicats douaniers ont décidé, en intersyndicale le 15 novembre dernier, d'organiser une action le 6 décembre lors de la réunion des directeurs avec le DG à Ivry sur Seine, pour exiger l'ouverture d'une concertation sur l'avenir de la douane.

Il s'agit là d'une initiative syndicale qui ouvre la voie à d'autres, en traçant notamment la perspective ambitieuse de l'organisation d'assises de la douane, pour sortir du petit monde de notre administration, volontairement sclérosé par nos dirigeants, où plus aucun dialogue n'est possible, en nous ouvrant à travers le débat public aux élus, aux acteurs économiques et sociaux, aux journalistes, aux représentants de la société civile ...

**L'heure est à l'action !
C'est maintenant qu'il faut agir,
pour peser sur les choix cruciaux pour notre avenir !**

(*) Rapport n°251 de la commission des finances de l'assemblée nationale sur le PLF 2013, présenté à l'assemblée nationale le 10 octobre 2012 (pages 71 à 75).



Compte rendu CHS du 25/10

Concernant les propositions de travaux pour la douane :

- Achat produit pour sol glissant Sète CRD (774 euros)
- Installation échelle métallique avec main courante et supports muraux pour rangements STA Mèze (502 euros)
- Pose film de protection solaire Nîmes BSI (822 euros)
- Fourniture et pose radiateur Montpellier BSI (355 euros)
- Gilet spécial motard réfléchissant Montpellier BSI (615 euros)
- Analyse d'air à Sète reportée à 2013 pour définition des modalités techniques de cette analyse

Concernant les propositions d'action:

- Analyse d'air à Sète reportée à 2013 pour définition des modalités techniques de cette analyse.
- Suivi des agents exposés à l'amiante et ou aux CMR: demande d'explications aux médecins, les agents qui bénéficient de ces visites se posent des questions et ont des craintes . Réponse des médecins de prévention , une attention particulière sera apportée à l'information des agents pour dissiper les craintes. Le suivi est conforme aux prescriptions des autorités sanitaires(scanner trente ans après exposition à l'amiante.)Il ne faut pas hésiter à parler d'éventuels symptômes au médecin pour que celui ci soit en mesure de faire un diagnostic et prescrire si nécessaire des examens.
- Demande de l'organisation d'une étude épidémiologique concernant les agents de douanes pour mesurer les expositions de agents (différence surv_op_co)aux polluants, rythmes de travail CMR etc....
- Depuis deux ans les élus CGT en CHS demandent que tous les agents surveillance soient dotés de dosimètre .Réponse de l'administration, problème avec la société qui les fournit .Le problème sera réglé avant le prochain CHS ?

→ Demande qu'une synthèse de l'observatoire sécurité soit présenté au CHS-CT puisque le directeur précise que les moniteurs de tir et sécu sont des acteurs permettant de réduire les risques

→ Demande pour que l'assistant de prévention ait le temps nécessaire pour effectuer ses missions (A la DGFIP, l'assistant de prévention est à plein temps) Réponse de l'administration, les 50% du temps de travail dévolus à la fonction d'assistant de prévention sont suffisants (beaucoup moins d'agents qu'à la DGFIP).

→ Le PAP douanes comprend plus de cents mesures non examinées en détails; Les élus CGT s'abstiennent pour l'approbation du PAP 2010/11, la mise à jour du DUERP et le projet de PAP 2012/12 pour deux raisons : non présentation au préalable au CT compétant. Le chef du BOP_GRH nous montre un note DG en date du 23/10/12 précisant que la présentation au CHS est un préalable à celle du CT.

Présentation synthèse PAP et mise à jour DUERP mais pas d'analyse en détails.

Declaration liminaire CDAS - 26/11/2012



Monsieur le Président,

Nous voilà convoqués pour désigner un ou une nouvelle délégué de l'action sociale de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon.

Quelle ne fût pas notre surprise!!! ...

En effet, avant de commencer à examiner les différentes candidatures, nous avons des questions à vous poser.

Votre convocation du 12 novembre 2012 nous informe que la nouvelle déléguée ayant pris ses fonctions au 1er janvier 2012 a démissionné.

Peut-on savoir depuis quelle date?

Qui a assuré l'intérim jusqu'à aujourd'hui?

Pourquoi les représentants des personnels siégeant en CDAS n'ont pas été informés de cette démission. Ensuite, la rumeur nous apprend qu'un agent de catégorie A est arrivé pour Chorus. Si la rumeur dit vrai, nous voudrions savoir depuis quand, ou à partir de quelle date? Le site de la délégation ne peut pas nous renseigner, car il n'est pas à jour.

Vous n'êtes pas sans savoir que le 19 octobre a eu lieu un groupe de travail du CNAS, dédié aux délégations départementales de l'action sociale et aux missions des délégués départementaux.

Mme FEJOZ, directrice des Ressources Humaines, qui présidait la séance de ce groupe de travail a pris un certain nombre de garanties :

- S'agissant des «prérogatives» et de l'articulation des missions des délégués départementaux et des correspondants régionaux CHORUS : le délégué départemental conservera la maîtrise des décisions relatives aux contenus de l'action sociale, dans le respect des orientations nationales et des réglementations (le correspondant régional CHORUS exerce pour sa part un contrôle de régularité).

Seul le CDAS débat et se prononce sur les actions à mener au plan local et sur les propositions du délégué départemental.

Les assistants de délégation seront maintenus à leur poste pendant la durée de leur mise à disposition. Les délégués des départements chefs-lieux de région qui exercent également les fonctions de correspondant régional CHORUS choisiront librement de conserver les deux fonctions ou de n'en privilégier qu'une.

- A terme, un réseau dédié en charge des questions budgétaires et comptables sera mis en place.

Le recrutement du délégué départemental se fait sur la base de ses compétences et de sa motivation. Il est donc convenu qu'aucune catégorie d'agents ne soit exclue.

Certes ces garanties doivent être rappelées dans un document écrit et porté à la connaissance des organisations syndicales, mais nous pouvons espérer que si des engagements oraux ont été pris ils vont être tenus... encore que....

Alors, Monsieur le Président, pourquoi avoir ouvert l'appel à candidatures aux seuls agents de catégorie B et C, alors que l'année dernière le poste était réservé aux seuls agents de catégorie A? Et quelles vont être exactement ses attributions?

Tout cela va à l'encontre du dialogue social que l'Administration prône haut et fort mais que vous n'avez pas respecté depuis le changement de situation à la tête de la délégation de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon.

Vous dénigrez ainsi le rôle des représentants du personnel siégeant en CDAS, comme il est prévu par les textes.

Enfin, vous nous convoquez sur une demi-journée alors que nous devons examiner 7 candidatures.

Combien de temps accorderez-vous à chaque candidat pour se présenter et répondre à nos questions?

Pensez-vous sincèrement qu'une demi-journée soit suffisante pour procéder à la désignation du nouveau délégué?

A moins que les jeux soient déjà faits en coulisse, comme tout ce qui se passe à la délégation depuis 6 mois?

Les représentants CGT

Laurence Grange Chantal Bégué Brigitte Moulaoui Alain Barcelo

Compte-rendu du CDAS du 26 novembre 2012

La CGT, FO et Solidaires ont fait une déclaration. Après lecture de notre déclaration, le Président du CDAS a pris la peine de répondre à nos questions:

Mme FORESTIER était une déléguée qui cumulait correspondante chorus et déléguée d' action sociale.

La démission officielle est datée du 01/09/12. Mais elle était absente (congé et maladie) depuis fin juin 2012.

L'ensemble des agents de la délégation ont assuré l'intérim et en particulier Mr Foutieau.

La non-information des représentants du personnel siégeant en CDAS: un oubli de la part du Président d'avertir les représentants du personnel.

Nous lui avons fait remarquer que c'était un oubli de taille!!

et que là aujourd'hui qu'il avait besoin de nous pour désigner le nouveau délégué, il avait su nous trouver ! Il n' a même pas répondu suite à la remarque par mail daté du 13 novembre d' un représentant CGT qui regrettait de n' avoir reçu aucune info.

Le Président a réitéré son mea culpa, mais il ne nous a pas convaincu!!



Le A de Chorus ? L'agent est arrivé depuis le 16/09/12

L' ouverture de la fiche de poste a la catégorie B et C, a été faite par le Secrétariat Général.

C'est à n'y rien comprendre !!! Lors du groupe de travail national on nous assure que l'ouverture du poste va être faite à toutes les catégories !!!

Le temps accordé par candidat a été estimé par le Président à ½ heure.

Seuls les représentants titulaires votent : CGT 3, Solidaires 3, Fo 2, CFDT 1

Le CDAS n'émet qu'un avis sur la candidature, c'est le Secrétariat Général qui élit définitivement le candidat.

Après avoir entendus les 7 candidats, les organisations syndicales se sont concertées, un avis est ressorti mais avec des réserves.

Le résultat du vote a été donné pour un candidat 5 voix pour, et 4 bulletins blancs.

